



TROUVER UNE CRÈCHE

# Les tribulations d'une femme enceinte

En matière de crèches, à l'heure actuelle, pas question de faire la fine bouche. Le choix ne revient pas aux parents : il dépend de la disponibilité.

• Sarah JANSSENS

« Félicitations ! C'est une super aventure que vous allez vivre là », sourient tour à tour les membres de ma famille. J'avoue, je n'ai pas tenu. Enceinte depuis neuf semaines et deux jours, profitant d'un repas familial, je leur ai annoncé la bonne nouvelle, au diable le principe du troisième mois.

Ma cousine, jeune maman, se faufile jusqu'à moi et lâche ce qui la taraude : ai-je déjà trouvé une solution pour la crèche ? « Car, de nos jours, il faut parfois même penser à la crèche avant de tomber enceinte », me dit-elle. Elle vit du côté de Liège. Elle a pu choisir la sienne, elle a eu de la chance, me souffle-t-elle. Eh bien non, je n'y avais pas encore pensé...

Intriguée à tendance inquiète, je me mets donc à téléphoner à tous les numéros que je trouve sur internet dès le lendemain. « On ne prend aucune inscription avant le troisième mois », m'annonce le système de crèche communale. « Je vais prendre vos coordonnées

et voir ce qu'il me resterait comme jour d'ici là, je reviens vers vous », me suggère une structure privée de 25 enfants. « Vous pouvez venir voir notre crèche, mais je ne sais pas encore vous dire si nous aurons de la place », déclare une gardienne d'un milieu d'accueil plus petit. Ce n'était pas gagné.

### FAIRE UN TRI SUR SES PROPRES CRITÈRES

Dans mes rêves, l'endroit qui accueillerait mon enfant ne serait ni trop grand, ni trop petit, entre 8 et 15 enfants. Un milieu d'accueil moderne, des puéricultrices très disponibles et souriantes, avec des horaires plutôt flexibles, ou en tout cas des personnes compatissantes si ta qualité première n'était pas la ponctualité. Car c'était bien là l'exercice le plus compliqué : mon compagnon travaille loin et ma situation professionnelle est peu stable mais, loin d'un sympathique 8 h-16 h. Il était donc compliqué de s'imaginer avoir des horaires fixes neuf mois plus tard.

C'est donc ce critère-là qui est devenu le seul et l'unique : les

Bien avant la chambre du bébé, c'est une crèche qu'il faut prévoir. Un chemin de croix pour certains parents.



EGA - 4033102113

horaires. Et puisque la plupart des établissements ou gardiennes ferment le mercredi après-midi, à 17 h en journée (voire à 15 h le vendredi) et pendant les vacances scolaires... Une seule crèche, conventionnée ONE, convenait.

Et dieu merci, elle avait de la place. Mais pour quatre jours maximum, le mardi, ce n'était pas possible. Ça nous convenait. Alors peu importe, finalement, le nombre d'enfants et la décoration quelque peu désuète de l'endroit... ■

### Tout cela a un coût...

Sur notre commune (Marche-en-Famenne), une seule crèche était privée, demandant un forfait fixe par jour, quels que soient nos revenus. Les autres dépendaient du tarif de l'ONE, se basant sur les fiches de paie. Le hic, c'est que le tarif est progressif et prend tout en compte : les salaires mais aussi les avantages en nature (voiture, chèques repas) et ne tient pas compte d'éventuelles charges comme un ou des prêts. Indépendante à l'heure actuelle, je n'avais pas de fiche de paie à leur fournir. La crèche s'est basée sur mon dernier extrait de rôle, reçu deux ans plus tôt. Ma situation financière n'était plus si florissante, et nous avons désormais deux prêts en cours. Mais, à moins de faire une enquête sociale et prouver nos difficultés financières quotidiennes, il n'était pas possible de réviser ce calcul. Résultat : le prix à payer sera plus cher que le prix de la crèche privée. Mais cette dernière fermait le mercredi après-midi et nous a informés de ses disponibilités à 6 mois de grossesse... Financièrement, ça allait devenir compliqué. Du coup, de quatre jours, nous passerons à trois, pas le choix. Allô Mammyyyyy... ? S.J.

CHÈQUE-SERVICE GRAND-DUCAL

## Arlon : des crèches sous tension

Le temps où, à Arlon, il était conseillé de réserver une place en crèche pour son enfant dès sa conception est-il révolu ? Si les crèches communales du chef-lieu du Luxembourg affichent toujours complet pour l'instant, « nous avons récemment eu quelques annulations de parents frontaliers », constate Jean-Marie Triffaux, échevin de la Petite enfance. Ce qui, plus encore, interrompt, est la fermeture, au cours des derniers mois, de deux maisons d'enfants. Ces structures privées ont bien dû se résoudre à mettre la clé sous le paillason face à une défection progressive de leur fréquentation.

La raison ? Un dispositif mis en place au grand-duché de Luxembourg en septembre 2016 : le chèque-service accueil (CSA), fi-



EGA - 20259730272

Y a-t-il péril en la demeure pour les crèches et maisons d'enfants arlonaises ?

nancièrement très avantageux pour les parents frontaliers, avec une économie parfois de l'ordre de plusieurs centaines d'euros par mois. Ces parents sont donc de plus en plus nombreux à préférer une structure grand-ducale pour leur progéniture. Côté belge, les maisons d'enfants sont

les premières à souffrir du CSA et, si celui-ci est applicable à toutes les crèches frontalières, les structures belges ne peuvent répondre aux conditions pour en bénéficier, tant celles-ci sont draconiennes.

Et les crèches communales ? Alors qu'hier encore, les parents se bousculaient à leur porte, « et si la demande reste encore assez forte, l'influence des chèques-service accueil luxembourgeois commence seulement à se faire sentir », doit bien reconnaître l'échevin Triffaux. Fin 2016, un dossier d'agrément a été introduit par la Ville d'Arlon auprès du ministère de l'Enfance grand-ducal, mais il a essuyé un refus. En attendant, des places se libèrent, mais à quel prix pour l'emploi local ? ■

P. C.

## Taux de couverture : qui sait prendre bébé ?

Pour les crèches, l'offre et la demande est régulée par l'ONE qui pratique ce qu'on appelle le taux de couverture. L'objectif européen est de 33 %. Ce qui signifie qu'une place est jugée nécessaire pour un enfant sur trois. Suffisant ? En fait, on n'en est pas certain et cette règle est souvent contestée. Elle est aussi questionnée par des disparités locales qui ne répondent absolument pas à la réalité. C'est, par exemple, le cas en Brabant wallon où le taux de cou-

verture est pourtant le plus élevé de Wallonie. Or, il n'est pas jugé suffisant. Les raisons avancées : beaucoup de jeunes ménages s'y installent après y avoir trouvé du boulot mais ne disposent pas de ressources familiales pour s'occuper de leurs enfants. Et c'est aussi en Brabant wallon que le taux d'emploi chez les femmes est le plus élevé. Dans d'autres provinces, la situation semble plus stable avec une exception (voir ci-contre) au Luxembourg. ■ D.V.